

quelle autre du pays. En tant que Canadien, le Québec a autant d'importance pour moi que l'Alberta ou la Colombie-Britannique, et je ne désire pas qu'il se sépare.

M. Nystrom: Et la Saskatchewan?

M. McDermid: Oui, bien sûr, la Saskatchewan aussi. C'est de là que vient la famille de ma mère.

M. Nystrom: Bravo!

M. McDermid: Merci.

M. Knowles: Comment êtes-vous devenu conservateur?

M. McDermid: Il ne m'a pas été difficile de devenir conservateur, croyez-moi; et avec ce qui se passe aujourd'hui, il ne m'est pas difficile de le rester. Je vois que le secrétaire parlementaire, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), est lui aussi en train de se tâter.

● (1750)

Une voix: C'est un vrai conservateur.

M. McDermid: Ce qui se passe au Québec me préoccupe et j'exhorte les Québécois à réfléchir soigneusement avant de voter le 20 mai parce que leur décision pourrait ébranler pour très longtemps les fondements même de notre pays.

Les habitants de l'Ontario, et moi-même à titre de député de l'Ontario, sommes prêts à participer au remaniement de la constitution. Il ne fait aucun doute que ce remaniement est nécessaire. Je pense que le premier ministre de notre province l'a indiqué très clairement. Il a aussi bien précisé qu'il ne discuterait jamais d'aucun projet de souveraineté-association. C'est aussi l'avis de mes électeurs. Ils ne veulent pas voir le Canada se diviser et ils ne sont pas disposés à discuter de souveraineté-association.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Nous pouvons obtenir les résultats que nous souhaitons dans le cadre de la Confédération, c'est certain. J'exhorte donc, dans ma propre langue, les gens du Québec à voter non et à appuyer tous mes collègues de la Chambre qui sont de mon avis.

J'aimerais me pencher quelques instants sur l'économie du Canada. Cela me préoccupe, et j'ai pu me rendre compte la fin de la semaine dernière qu'un grand nombre d'habitants de ma circonscription s'inquiètent aussi de voir que le ministre des Finances ne veut pas présenter de budget. Il dira sans doute quelques mots ce soir et j'ai bien hâte de l'entendre. Par ailleurs, au nom des petits hommes d'affaires et des agriculteurs de ma région, au nom de tous ceux qui contribuent à l'économie du Canada, je l'exhorte à présenter son budget afin que les Canadiens puissent planifier leurs affaires financières et savoir quelle orientation le gouvernement donnera à l'économie du Canada au cours des quatre ou cinq prochaines années.

S'il faut en juger d'après le discours du trône, le secteur privé n'a pas de quoi se réjouir. J'espère que le cabinet adoptera une attitude plus raisonnable, mais j'en doute. J'espère qu'il instillera un peu de bon sens dans le gouvernement et présentera un budget susceptible d'aider les Canadiens. Pour quelle raison ne mettez-vous pas sur pied un programme de subventions hypothécaires, destiné à aider les propriétaires actuellement en difficulté? Nous vous promettons de ne pas protester contre ce revirement. Proposez-nous un programme qui aide le petit entrepreneur, et abstenez-vous de créer d'autres sociétés d'État. Songez à l'agriculteur qui, je vous le dis

tout de suite, est en fort mauvaise posture—oui, en effet, j'ai eu le plaisir d'entendre aujourd'hui parler le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Le jeune agriculteur en particulier délaisse sa terre, que les banques s'empressent de vendre dans des encans. Je supplie donc le ministre des Finances de nous laisser un peu entrevoir ce que son gouvernement a l'intention de faire d'ici l'année prochaine, car l'incertitude qui règne dans le milieu des affaires est des plus inquiétantes.

Je voudrais terminer en invitant les députés à délaisser les mesquineries politiques et à songer sérieusement à la situation du pays. Les récriminations de l'Ouest, du Québec et de l'Ontario, ma province, me préoccupent. Elles me préoccupent au plus haut point car, à l'instar de tous mes collègues ici présents, j'aime mon pays. Je souhaite que nous mettions de côté nos différends et que nous nous concertions pour le plus grand bien du pays. Nous avons un des plus beaux et grands pays dans le monde, auquel tous et chacun témoignent le plus grand respect. Il nous faut conserver ce respect.

Monsieur l'Orateur, avec votre permission, puis-je dire qu'il est 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Y a-t-il accord pour dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 8 heures, ce soir.

(La séance est suspendue à 5 h 55.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. l'Orateur adjoint: La parole est au ministre des Finances (M. MacEachen).

Des voix: Bravo!

M. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, au sujet de la déclaration que projette de faire le ministre des Finances (M. MacEachen). Je voudrais signaler que je m'oppose à cette façon de procéder. Je me réserve le droit de soulever une question de privilège à la Chambre. Nous croyons que c'est la ligne de conduite à suivre après que le ministre aura terminé sa déclaration ou demain. Je veux en donner préavis dès maintenant. Ce n'est que vendredi dernier que le ministre m'a dit en passant...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Si le député veut soulever une question de privilège, il a le droit de le faire en temps opportun et il connaît le Règlement.

M. Crosbie: Je vais soulever ma question de privilège maintenant si vous me demandez de le faire. Ma question de privilège est que ce n'est pas la procédure régulière. En réalité, le ministre tente de se servir de l'Adresse en réponse au discours du trône pour prononcer un discours du budget.

Une voix: Pour le passer en fraude.

M. Crosbie: Pour le passer en fraude.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je signale respectueusement au député que dans tout ce qu'il a dit jusqu'à maintenant, je ne distingue rien qui puisse donner lieu à une question de privilège.

L'Adresse—M. MacEachen

Une voix: Pourquoi ne le laissez-vous pas finir?

M. l'Orateur adjoint: Le ministre des Finances.

M. Crosbie: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. Andre: Question de privilège!

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur...

M. Crosbie: J'aimerais que l'on me permette de soulever la question de privilège.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) soulève la question de privilège.

M. Crosbie: J'aimerais avoir la chance de soulever ma question de privilège avant que Votre Honneur ne rende une décision. J'en donne maintenant préavis et je voudrais peut-être l'explicitier plus tard. Je dis qu'il s'agit d'un discours du budget sous le couvert d'un discours sur l'Adresse...

Une voix: Comment le savez-vous?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député enfreint le Règlement.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord vous féliciter d'avoir été choisi Orateur adjoint et président de nos délibérations...

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ce n'est pas dans le texte, Allan.

M. MacEachen: ... et vous demander de transmettre mes compliments à M^{me} le Président à l'occasion de son élection à ce poste. Je lui souhaite plein succès dans l'exercice de ces très importantes fonctions.

Comme M. l'Orateur le sait, c'est la première fois que je prends officiellement la parole à la Chambre en ma qualité de ministre des Finances. J'en profite pour remercier tous les députés des deux côtés de la Chambre qui m'ont offert leurs félicitations. Certains ont accompagné leurs vœux d'expressions de sympathie, mais je les remercie quand même de la bonne intention qui les animait. Je voudrais aussi dire que j'ai trouvé très heureux le choix du motionnaire (M^{me} Côté) et comotionnaire (M. Frith) de l'Adresse. Leurs discours ont encore une fois révélé à la Chambre que les nouveaux venus au Parlement arrivent ici pleins d'idéaux et de loyauté et sont capables dès leur première intervention d'émouvoir la Chambre plus profondément que les députés qui siègent ici depuis des années.

Une voix: Que voilà une belle entrée en matière.

M. MacEachen: Je regrette, en un sens, que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) ait laissé entendre que je procédaï de façon irrégulière, et je discuterai bien sûr de cette allégation avec lui un peu plus tard. Mais j'interviens ce soir dans le but de régler certaines questions importantes restées en suspens à la fin des deux dernières législatures, et de donner à la Chambre un aperçu de la situation économique et financière

à laquelle nous sommes confrontés au moment où nous abordons les projets dont fait état le discours du trône.

Les questions en suspens ont trait aux mesures fiscales proposées dans le budget du 11 décembre 1979 et même à certaines autres remontant au budget du 16 novembre 1978 et qui n'ont pas encore été approuvées par le Parlement.

Je rappellerai qu'environ deux mois après les élections de mai dernier, le ministre précédent des Finances avait publié un communiqué exprimant ses intentions à l'égard des mesures fiscales et tarifaires qui avaient été proposées par le gouvernement libéral précédent. Lui-même et son collègue, le président du Conseil du Trésor avaient décrit de façon très détaillée les perspectives financières et économiques.

M. Knowles: A la Chambre?

M. MacEachen: Si le Parlement avait siégé, ils auraient certainement préféré communiquer cette information directement aux députés à la Chambre. C'est ce que je me propose de faire ce soir.

M. Stevens: Pour une période de cinq ans?

M. MacEachen: Je veux...

M. Clark: Voilà qui démontre bien leur mépris du Parlement.

M. MacEachen: ... sans plus tarder mettre fin aux incertitudes qui entourent les mesures fiscales en suspens et informer la Chambre de la situation financière du gouvernement telle que je l'ai trouvée en prenant en charge le ministère des Finances. Bien sûr, je présenterai également des observations sur la situation économique actuelle.

Je commencerai par les mesures fiscales. Le gouvernement n'envisage évidemment pas d'augmenter de 18c. le gallon la taxe d'accise sur l'essence...

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous trouverez bien à l'épingler ailleurs.

M. MacEachen: ... ni de l'étendre aux autres carburants, comme il avait été proposé en décembre. Je ne représenterai pas non plus trois mesures touchant l'imposition des gains en capital: le régime de placement en actions ordinaires, le régime fiscal des gains en capital des REER, et la possibilité de transférer à un REER les gains en capital sur des biens agricoles.

● (2010)

M. Stevens: Quelle honte!

M. MacEachen: Je désire étudier ces mesures et d'autres dispositions plus à fond, en particulier à la lumière d'une discussion générale sur le rôle et l'importance de l'imposition des gains en capital. Je présenterai par conséquent un document d'étude sur la question. Par ailleurs, je ne proposerai pas à nouveau les avantages fiscaux particuliers prévus pour les sommes investies dans des bateaux de pêche dans la région de l'Atlantique. Je désire étudier avec mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc), l'effet de diverses mesures sur la structure de l'industrie de la pêche dans le cadre de l'examen déjà entrepris.

Je ne propose pas non plus d'offrir à l'entreprise privée des contrats fiscaux pour investir dans certaines régions. La loi actuelle donne au ministère de l'Expansion économique régionale une grande latitude pour soutenir le développement régional. Ces mécanismes feront naturellement l'objet d'un examen d'ici à l'expiration de la loi l'an prochain.

Mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, (M. Lalonde) ainsi que moi-même avons déjà annoncé que les déductions supplémentaires pour épuisement ne seront pas maintenues à l'égard des travaux d'exploration du pétrole et du gaz dans les régions neuves et sous-marines; elles seront remplacées par un nouveau programme d'encouragements visant à soutenir les efforts mis en branle par cette mesure fiscale. Je présenterai à nouveau plusieurs des autres motions des voies et moyens déposées en décembre dernier: la mesure permettant aux personnes ayant une entreprise non constituée en société de déduire le salaire versé au conjoint, et la disposition temporaire relative aux obligations pour l'expansion des petites entreprises, permettant à ces dernières de se financer à des taux d'intérêt moins élevés.

M. Clark: Encore une promesse non tenue!

M. MacEachen: Le chef de l'opposition (M. Clark) avait beaucoup insisté sur cette mesure dans son discours, et j'ai beaucoup réfléchi à ses propos lorsque je me suis demandé si j'allais réintroduire cette mesure.

Pour compenser le manque à gagner entraîné par ces mesures et aider à financer la hausse du supplément de revenu garanti, je propose à nouveau deux augmentations fiscales: la hausse des droits sur l'alcool et le tabac, devant entrer en vigueur à minuit et la surtaxe de 5 p. 100, pendant deux ans, sur les sociétés, à compter du 1^{er} janvier 1980. Je présente à nouveau d'autres mesures fiscales. Nombre d'entre elles doivent entrer en vigueur aux dates proposées initialement.

M. Clark: Ce sont des mesures budgétaires.

M. MacEachen: Ces mesures comprennent des allègements fiscaux pour les pompiers volontaires...

M. Clark: Encore une promesse non tenue!

M. MacEachen: ... pour les emplois temporaires à l'étranger...

M. Clark: Encore une promesse non tenue!

M. MacEachen: ... pour les employés qui utilisent un aéronef dans leur travail et dans certaines situations où le régime fiscal agit sur le droit de la famille. On notera de plus une diminution des déductions pour les avoirs pétroliers et gaziers, des changements dans l'application de la taxe de vente aux cosmétiques, l'extension de la taxe de vente aux travaux photographiques, et des mesures plus sévères dans le domaine des régimes de rémunération différée et de la déduction des frais payés d'avance. Des détails sur ces mesures ainsi que leurs dates d'entrée en vigueur figurent dans l'avis de motion des voies et moyens que je dépose ce soir.

M. Clark: Si vous y arrivez.

L'Adresse—M. MacEachen

M. MacEachen: Certaines mesures ont subi des changements d'ordre technique, souvent pour tenir compte des remarques utiles formulées par les milieux d'affaires et les experts fiscaux. Les motions reprennent aussi les mesures de fiscalité indirecte prévues dans le budget de novembre 1978. Je tiens à signaler qu'il s'agit de changements assez importants. Je n'en ferai pas une énumération détaillée aujourd'hui, mais l'ancien ministre des Finances l'avait fait l'été dernier en nous annonçant qu'il avait l'intention de réintroduire ces mesures provenant du budget précédent.

J'annonce aussi que le gouvernement a l'intention de procéder à un certain nombre de changements dans le règlement de l'impôt sur le revenu, comme il avait été proposé en décembre. Étant bien conscient des difficultés que causent les retards dans l'adoption des mesures fiscales, j'ai l'intention de présenter le plus tôt possible la loi mettant en vigueur ces modifications fiscales. Cependant, en ce qui concerne les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, je juge préférable de publier des projets de modification pour donner à tous les intéressés la possibilité d'évaluer l'incidence des changements d'ordre technique et de proposer des modifications avant que le texte définitif soit adopté. Je veillerai à ce que des avant-projets de loi soient préparés de manière que, dans la version finale, la loi bénéficie de l'analyse approfondie des spécialistes de l'impôt.

À la suite de cette déclaration sur les mesures fiscales, en conformité des dispositions de l'article 60 du Règlement, je voudrais déposer les avis de motion des voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, dans les deux langues officielles.

M. Crosbie: Il n'y a pas consentement unanime.

M. MacEachen: En vertu des dispositions de l'article 60 du Règlement, un ministre de la Couronne peut déposer en tout temps des motions de voies et moyens à la Chambre des communes. Ce faisant, je voudrais également demander que l'on désigne une journée pour l'étude de ces motions de voies et moyens.

Je voudrais maintenant fournir au Parlement les renseignements provisoires dont nous disposons sur les résultats financiers de l'exercice 1979-1980, ainsi qu'un résumé des perspectives pour 1980-1981. Je dépose donc les chiffres sommaires habituels sur la situation financière du gouvernement pour ces deux années. Les perspectives financières prévues actuellement pour 1980-1981 serviront de complément au Budget principal qui doit être déposé demain.

Le budget principal est celui qui avait été préparé par le gouvernement précédent et était prêt à imprimer quand nous sommes entrés en fonctions. Il a été jugé préférable de ne pas essayer de réviser cette masse considérable de chiffres et de déposer le document existant sans retard, de manière à obtenir des moyens à titre provisoire. Les dépenses figurant dans les prévisions financières que je dépose sont fondées sur le Budget principal, mais tiennent aussi compte des hausses de coûts enregistrées depuis décembre par les programmes prévus dans ce budget, ainsi que de l'augmentation du supplément de revenu garanti.

L'Adresse—M. MacEachen

Les prévisions actuelles de la situation financière globale du gouvernement fourniront également au Parlement les informations nécessaires pour étudier les nouvelles demandes de pouvoir d'emprunt que je soumettrai bientôt. En ce qui concerne les résultats de l'exercice 1979-1980, les chiffres provisoires montrent que les besoins financiers, compte non tenu des opérations de change, se sont élevés à 10.4 milliards de dollars. Ce chiffre est de 500 millions inférieur à celui de l'exercice précédent. Les dépenses totales devraient atteindre le montant de 53.1 milliards de dollars prévu dans le budget de décembre 1979, quoique cette estimation puisse subir des révisions appréciables.

Les recettes sont inférieures de quelque 300 millions aux prévisions de décembre. Les diverses augmentations prévues en décembre qui n'ont pas été mises en vigueur auraient accru les recettes de près de 600 millions. Le produit de l'impôt sur les sociétés a toutefois augmenté un peu plus vite qu'on ne s'y attendait alors, ce qui a eu un effet compensateur. Les prévisions de 1980-1981 reposent sur des hypothèses économiques que j'exposerai bientôt.

● (2020)

Les recettes devraient augmenter de 13 p. 100, compte tenu des mesures fiscales que je viens de proposer à nouveau. Les prévisions de dépenses tiennent compte de la hausse de \$35 par mois du Supplément de revenu garanti pour les pensionnés dans le besoin.

D'après ces hypothèses, les dépenses totales devraient augmenter de 13.7 p. 100 en 1980-1981 pour atteindre \$60.4 milliards. Cette forte croissance des dépenses prévues s'explique en grande partie par la hausse rapide du coût de deux grands programmes de dépenses: le service de la dette publique et la compensation des importations de pétrole.

M. Andre: Quelle surprise!

M. MacEachen: Depuis le budget du 11 décembre 1979, la montée des taux d'intérêt et le déficit plus important qui est maintenant prévu ont conduit à réviser à la hausse, d'environ \$500 millions, les frais de la dette publique. L'augmentation des prix internationaux du pétrole a ajouté quelque \$1.5 milliard aux paiements prévus pour la compensation des importations du pétrole. Malgré une provision pour éventualités dans le budget de décembre, ces révisions ont finalement accru le total des dépenses prévues. Ce facteur, combiné au relèvement du Supplément de revenu garanti, représente, pour l'essentiel, la différence entre les \$60.4 milliards prévus actuellement et les \$58.4 milliards que projetait le budget de décembre.

Cette augmentation du coût de la dette publique et de la compensation des importations de pétrole n'aurait évidemment pas épargné le gouvernement précédent, qui aurait lui aussi été presque certainement obligé de laisser la croissance des dépenses dépasser l'objectif de 10 p. 100 annoncé en décembre.

Cette hausse prévue de plus de 13½ p. 100 des dépenses est sensiblement supérieure à ce que je souhaiterais. Le système de pondération du prix du pétrole que notre gouvernement a l'intention de promouvoir permettra de diminuer les paiements fédéraux de compensation des importations de pétrole, par rapport au niveau pris pour hypothèse dans le calcul d'un total des dépenses de \$60.4 milliards.

M. Hnatyshyn: Quelle fumisterie!

M. MacEachen: De plus, nous surveillerons de très près les dépenses discrétionnaires du gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Les besoins financiers, compte non tenu des opérations de change, devraient s'élever à \$11.7 milliards en 1980-1981. Ce chiffre représente une hausse de plus de \$1 milliard par rapport à 1979-1980 et dépasse sensiblement la prévision de \$8.2 milliards que contenait le budget de décembre 1979. La cause de loin la plus importante de cette différence par rapport à décembre est l'absence d'une hausse massive de la taxe d'accise sur l'essence.

Des voix: Bravo!

Une voix: Nous la payons quand même.

M. Beatty: Portez-la au compte d'Allen.

Mlle MacDonald: Empruntez la carte de crédit de Broadbent.

M. MacEachen: Madame le Président, j'aimerais souligner qu'il s'agit de prévisions de dépenses...

M. Epp: Qui vont augmenter.

M. MacEachen: ...et de besoins financiers existant au moment où j'assume mes responsabilités de ministre des Finances. J'ai jugé qu'il importait de donner à la Chambre sans tarder un compte rendu exact de l'état actuel des choses.

M. Dick: Donnez-nous un budget.

M. MacEachen: Je voudrais également bien faire comprendre, cependant, que ces prévisions ne constituent aucunement le plan des dépenses ou de besoins financiers de notre gouvernement pour l'exercice 1980-1981.

M. Stevens: Quand le verrons-nous celui-là?

M. MacEachen: La mise en œuvre d'un système de pondération du prix du pétrole pourrait à elle seule retrancher jusqu'à \$1 milliard aux dépenses et aux besoins financiers.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: J'étudierai les autres modifications de dépenses et de recettes qui pourraient être nécessaires lorsque je préparerai mon budget.

Des voix: Oh!

Une voix: C'est ce que vous nous présentez ce soir.

M. MacEachen: Je veillerai alors à ce que le rythme de croissance des dépenses publiques soit étroitement contrôlé.

Une voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Je verrai tout particulièrement à ce que le déficit et les besoins financiers du gouvernement diminuent à mesure que la croissance économique reprend.

Une voix: Qui va se charger de la faire reprendre?

Une voix: Vous rougissez.

M. MacEachen: Cela signifie que les nouveaux programmes importants de dépenses, s'il en existe, devront être financés par une augmentation des recettes ou ne pas voir le jour. Pour juger de l'orientation appropriée de l'exercice 1980-1981, je tiendrai compte autant de la faiblesse conjonctuelle de l'économie que de la nécessité de juguler les anticipations inflationnistes. J'étudierai des mesures permettant de répartir plus équitablement le fardeau du chômage et de l'inflation. Le budget tiendra compte du fait que le bien-être des Canadiens, la création d'emplois et l'atténuation de l'inflation sont autant de facteurs qui dépendent absolument de la vigueur soutenue des investissements privés.

Je voudrais maintenant évoquer les perspectives de l'économie internationale et de l'économie intérieure.

Le contexte international actuel est extrêmement troublé. Depuis décembre 1978, les prix du pétrole ont plus que doublé. Cette hausse a infligé à l'économie mondiale un choc comparable à celui de 1974 en termes relatifs et à peu près deux fois plus important en termes nominaux. Le relèvement des prix de l'OPEP a été facilité par la vigueur de la demande mondiale, les pays consommateurs accroissant leurs stocks et l'économie internationale entamant sa quatrième année d'expansion conjonctuelle.

Mlle MacDonald: C'est ça. Tout l'univers est à blâmer.

M. MacEachen: La vigueur de la demande a également contribué à une forte hausse du prix des produits de base. A cette influence inflationniste du pétrole et des autres produits de base s'est ajouté un ralentissement de la productivité. Ces facteurs ont entraîné dans le monde entier une nouvelle accélération de la montée des prix, qui a conduit la plupart des pays à resserrer notablement leur politique économique. Le rythme d'expansion monétaire a été freiné. Les taux d'intérêt ont atteint des niveaux sans précédent. Des mesures fiscales restrictives ont été adoptées.

Depuis 1975, l'expansion conjonctuelle est plus marquée aux États-Unis que dans la plupart des autres pays. La résistance de l'économie américaine jusqu'à ces derniers mois a surpris maints observateurs, qui prévoyaient depuis quelque temps une récession. La chute remarquable du taux d'épargne à 3 p. cent a permis à l'économie américaine de continuer sur sa lancée.

L'inflation a fait dernièrement un nouveau bond aux États-Unis. Cela s'explique en grande partie par la persistance d'une demande vigoureuse. Les prix élevés du pétrole dus à la levée des contrôles et aux importations, ainsi que l'escalade du coût du logement et des taux hypothécaires, ont également joué un

L'Adresse—M. MacEachen

rôle important. L'inflation paraît plus sérieuse maintenant que dans les périodes précédentes de forte inflation.

• (2030)

Je voudrais signaler à ce propos que les Canadiens se sont peut-être réjouis trop vite de la tenue apparemment meilleure de nos prix au cours des derniers mois. La différence tient en grande partie à la façon dont les taux d'intérêt hypothécaires sont pris en compte dans l'indice des prix à la consommation des deux pays. Le relèvement plus rapide des prix américains du pétrole vers les niveaux mondiaux joue également un rôle. En fin de compte, le rythme fondamental de l'inflation n'est pas très différent dans les deux pays. Le Canada ne peut certainement pas se permettre de relâcher ses efforts face à l'inflation.

Pour combattre l'inflation, les États-Unis ont pris un certain nombre de décisions rigoureuses. La politique financière a été resserrée et les taux d'intérêt ont été relevés de façon à freiner la croissance de la masse monétaire. Des mesures de contrôle du crédit ont été mises en place. Il semble maintenant que la récession soit amorcée. En fait, il apparaît maintenant que le ralentissement risque d'être plus marqué que ne le souhaiteraient les autorités américaines. Cela entraîne un certain fléchissement de la demande de capitaux et, partant, des taux d'intérêt. On espère que ce phénomène exercera une influence appréciable et rapide sur le rythme de l'inflation.

Le Canada n'est pas épargné par ces influences internationales. Une faible croissance économique à l'étranger se traduit pour notre pays par un fléchissement de la demande extérieure. L'inflation internationale se répercute sur le prix des biens et services que nous importons.

Le consommateur canadien aurait souffert encore plus du renchérissement des importations si nous n'avions laissé nos taux d'intérêt augmenter et, ainsi, enrayé la baisse de notre taux de change. Simultanément, l'économie canadienne possède un certain nombre d'atouts importants. Notre compétitivité a été améliorée par la baisse appréciable du dollar canadien. L'excédent de notre balance commerciale a augmenté l'an dernier pour atteindre le chiffre record de 4 milliards de dollars, tandis que notre déficit touristique diminuait. Des investissements vigoureux de la part des entreprises nous apportent les capacités de production supplémentaires qui nous permettront de profiter pleinement des possibilités commerciales qui s'offrent à nous.

Nous possédons un autre atout, qui nous distingue des autres pays industrialisés, avec notre potentiel énergétique. Nous pouvons bénéficier des investissements et des créations d'emplois qu'entraînera l'exploitation des ressources énergétiques de notre pays. Notre industrie sera également avantagée sur les marchés mondiaux par un approvisionnement relativement bon marché en énergie. Toutefois, dans l'immédiat, nous ressentirons les effets d'une faible croissance mondiale, d'une inflation rapide et de taux d'intérêt élevés. De l'avis général, l'expansion sera faible ou nulle au Canada en 1980.

M. Stevens: Avec les libéraux au pouvoir.

M. MacEachen: D'après nos dernières prévisions, la croissance de l'économie ne sera que d'environ ½ p. 100.

L'Adresse—M. MacEachen

M. Stevens: Avec les libéraux.

M. MacEachen: La production devrait donc progresser un peu moins que ne le prévoyait en décembre mon prédécesseur.

M. Crosbie: Où est Herb Gray quand on a besoin de lui?

M. MacEachen: Cette révision en baisse a été le fait de presque toutes les prévisions du secteur privé et ce, bien que l'économie ne soit plus menacée par une augmentation massive de taxes.

Une voix: Pas encore, mais patientez.

M. MacEachen: L'effet de la hausse des taux d'intérêt dans le monde et dans le pays, ainsi que la révision des perspectives de l'économie américaine...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le ministre, mais le temps qui lui était alloué est expiré. Il peut poursuivre s'il a le consentement unanime de la Chambre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens simplement à vous dire, Votre Honneur, ainsi qu'au ministre des Finances que ce qu'il fait ce soir constitue un abus du temps du Parlement et de sa procédure, car il tente d'introduire en douce un exposé budgétaire dans le débat sur l'Adresse.

M. l'Orateur adjoint: Avec tout le respect dû au député...

M. Baker (Nepean-Carleton): Puis-je terminer mon rappel au Règlement, monsieur l'Orateur?

Nous voulons bien permettre au ministre d'achever son propos bien qu'il ait violé les privilèges de la Chambre, mais je tiens à vous prévenir, monsieur, que j'ai l'intention de soulever la question de privilège demain à propos d'un usage parlementaire que j'estime tout à fait douteux.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) et le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) ont notifié leur intention de soulever la question de privilège. Il me semble que la question de privilège ne peut être soulevée qu'en temps opportun, c'est-à-dire quand le ministre des Finances aura présenté ses observations à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: Le ministre des Finances a demandé le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre ses propos. Dois-je conclure que, par son observation, le leader de l'opposition à la Chambre indique que le consentement unanime est accordé?

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui, monsieur l'Orateur. Voilà ce que j'ai dit, à cette condition.

M. Clark: Voilà ce qu'il a dit.

M. Trudeau: On ne mâche pas ses mots, hein, Joe?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Nepean-Carleton (M. Baker) qui m'autorise à terminer mon propos au-delà de la limite des 30 minutes, mais j'aime-

rais signaler, simplement pour manifester mon désaccord avec lui, que les précédents parlementaires ne manquent pas à ce que je fais ce soir; sans remonter plus loin, le précédent créé par son collègue dans le dernier gouvernement me justifie de faire ce que je fais ce soir.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je pense que la Chambre consent unanimement à ce que le ministre poursuive son propos. Je ne sache pas que la Chambre soit encore saisie d'une question de privilège.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, puis-je poursuivre mon propos sur la croissance économique prévue?

Le député de York-Simcoe (M. Stevens) a dit que la faiblesse de la croissance prévue est attribuable à l'élection d'un gouvernement libéral.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Le député s'est peut-être déjà fait une opinion à ce sujet, mais je tiens à lui rappeler que les prévisions du taux de croissance de l'économie pour 1980 que je révèle ce soir ne sont guère différentes. Elles sont de peu inférieures à celles que son voisin de pupitre avait annoncées à la Chambre en décembre dernier.

L'effet de la hausse des taux d'intérêt dans le monde et dans le pays ainsi que la révision des perspectives de l'économie américaine, particulièrement dans le secteur de l'habitation—très important pour les exportations canadiennes—sont les principaux facteurs qui nous ont amenés à baisser les prévisions de croissance de l'économie canadienne pour 1980.

On s'attend maintenant à ce que le taux de chômage monte à un niveau moyen de 8 p. 100. Ce taux est un peu plus faible que ne le prévoyait le budget de décembre en raison de la vigueur soutenue de l'emploi au cours des derniers mois.

L'indice des prix à la consommation devrait s'élever de 10 p. 100. Ce taux est évidemment plus faible que ne le projetait le budget de décembre, puisque nous n'imposons pas aux Canadiens une lourde taxe d'accise sur l'essence.

Des voix: Bravo!

Une voix: Mettez le problème sur le dos de nos enfants.

M. MacEachen: Pour l'indice de déflation de la Dépense nationale brute, la hausse devrait être d'environ 9½ p. 100. Si l'on y ajoute une progression réelle d'un demi de 1 p. 100 de la DNB, cette dernière devrait augmenter d'à peu près 10 p. 100 en valeur nominale.

Les principaux facteurs de soutien de la demande globale, en 1980, seront la consommation et l'investissement. Les dépenses de consommation devraient s'accroître de 2 p. 100 en volume. Le cycle d'expansion des investissements, amorcé en 1979, devrait se poursuivre pendant toute l'année 1980 et se traduire par une nouvelle hausse de plus de 7½ p. 100 en termes réels. Les autres secteurs de l'économie intérieure ne connaîtront pas de changement ou accuseront un recul en 1980.

● (2040)

Les dépenses publiques en biens et services continueront de subir l'effet des politiques de restrictions. La construction résidentielle régressera probablement, les taux d'intérêt élevés et l'abondance des logements neufs inoccupés limitant les mises en chantier. Un important élément d'incertitude pour 1980 est le profil probable des stocks, du fait que les hommes d'affaires révisent en baisse leurs prévisions de ventes en raison d'une croissance plus lente de la production.

En résumé, l'économie mondiale traverse une période difficile d'adaptation, pendant qu'elle absorbe la hausse des prix internationaux du pétrole et que le processus toujours pénible de lutte contre l'inflation se poursuit. Grâce à certains atouts importants, l'économie canadienne devrait pouvoir éviter un ralentissement aussi marqué que celui qui semble menacer aux États-Unis, mais nous ne pouvons prétendre échapper complètement à cette influence. Cela est d'autant plus le cas que notre balance courante accuse déjà un déficit important et que le solde du budget fédéral est largement déficitaire.

Après avoir brossé cette toile de fond, je désire, madame le Président, revenir un peu sur ce qui constitue pour beaucoup l'effet le plus immédiat et le plus visible des taux d'intérêt élevés que nous connaissons. Je veux parler des conséquences des taux d'intérêt hypothécaires pour les quelque 350,000 propriétaires de logements qui devront renégocier leur hypothèque cette année. Ces personnes devront indéniablement faire face à une hausse importante et imprévue de leurs paiements hypothécaires.

Pour évaluer la situation, il importe cependant de rappeler un certain nombre de faits. On estime que moins de 10 p. 100 de ces familles devront assumer des frais de logement supérieurs à 30 p. 100 de leurs revenus lors du renouvellement de l'hypothèque. Ce chiffre de 30 p. 100 est souvent considéré par les prêteurs et les assureurs comme le fardeau hypothécaire que peut normalement supporter une famille.

Étant donné la croissance des revenus, la majorité de ceux qui renégocieront leur hypothèque devront payer des coûts de logement qui, exprimés en proportion de leurs revenus, seront en fait plus faibles qu'ils ne l'étaient lorsque leur hypothèque initiale a été conclue. Sur la proportion inférieure à 10 p. 100 des personnes dont le coût du logement passera à plus de 30 p. 100, la plupart pourront recourir à un certain nombre de moyens déjà disponibles ou en cours d'élaboration par les prêteurs du secteur privé, afin d'atténuer la transition vers des coûts hypothécaires plus élevés et de garder leurs déboursés dans des limites raisonnables.

J'ai déjà affirmé à la Chambre des communes que le gouvernement avait l'intention de prendre des mesures pour aider les quelques détenteurs d'hypothèques dont le revenu ne leur permet pas de payer la partie normale des coûts. Mon collègue, le ministre responsable de la SCHL, rencontrera les représentants des institutions de prêt pour étudier la situation générale. Nous croyons que les institutions de prêt spécialisées dans ce secteur de l'économie sont tout aussi soucieuses d'aider les propriétaires de maisons à traverser cette crise. Nous savons qu'à l'heure actuelle certaines de ces institutions sont en

L'Adresse—M. MacEachen

train de prendre des dispositions spéciales pour répondre à ces conditions.

Nous espérons que les discussions entre le ministre responsable de la SCHL et les institutions de prêt permettront de déceler d'autres domaines d'aide possible. Si ces discussions démontrent qu'il faut prendre de nouvelles dispositions dans le nombre limité de cas que j'ai mentionnés, le gouvernement sera prêt à agir pour aider ce groupe de détenteurs d'hypothèques et en particulier leur éviter de s'exposer à perdre leurs maisons dans la crise actuelle.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Les députés d'en face devraient s'entendre sur leur politique économique. Ils ont exprimé leur indignation en entendant mentionner le déficit comme s'il ne devait absolument pas exister. Quand une analyse révèle qu'un important programme financier pourrait ne pas être nécessaire, ils expriment encore leur indignation. L'un va de pair avec l'autre. Peut-être pourront-ils réussir à se mettre d'accord au cours de la présente législature.

Notre gouvernement est d'avis que toute mesure générale d'aide en faveur de ce qui constitue, dans la grande majorité des cas, un problème financier temporaire, remettrait sérieusement en cause l'équité de notre système vis-à-vis des Canadiens qui sont touchés sous une autre forme par la hausse des taux d'intérêt et par l'inflation. Si nous nous embarquons dans un important programme de dépenses aujourd'hui, que nous n'avons pas les moyens de nous payer dans ce secteur du logement, alors, pour être justes, nous serions obligés d'agir de même dans d'autres secteurs. Ce serait une mesure coûteuse pour le gouvernement, qui ne ferait que rendre plus difficile une réduction générale de l'inflation et des taux d'intérêt. La diminution progressive de l'inflation et des taux d'intérêt est à long terme la seule solution viable de ce problème. A cet égard, les signes croissants d'un fléchissement général des taux d'intérêt, tant aux États-Unis qu'au Canada, sont des plus encourageants.

Une voix: Un quart de point.

M. MacEachen: Oui. C'est mieux que rien. La réduction du taux d'escompte et la réduction subséquente du taux sont très encourageantes. Le seul moyen de résoudre ce problème est de maintenir cette tendance.

J'ai voulu ce soir, très peu de temps après être devenu ministre des Finances, donner à la Chambre mon interprétation de la situation qui existe dans le monde en général et au Canada en particulier. Il n'échappe à personne d'entre nous que le Canada ainsi que le monde entier traversent une période difficile. Je suis convaincu toutefois qu'en conjuguant leurs forces dans un Canada uni, les Canadiens peuvent affronter et surmonter ces difficultés. Mais nous ne pourrions le faire et nous compromettrons notre bien-être à tous si nous ne parvenons pas à relever immédiatement le défi que le référendum du Québec présente pour l'unité de notre pays. Je tiens à affirmer ma conviction que seul notre régime fédéral peut assurer que les intérêts des Canadiens, au Québec et dans toutes les régions du pays, seront bien servis.

L'Adresse—M. MacEachen

● (2050)

M. Baker (Nepean-Carleton): J'invoque le Règlement, M. l'Orateur. Ayant entendu la déclaration au complet, je tiens à faire savoir que j'ai l'intention de soulever demain la question de privilège à cet égard et au sujet de la procédure que nous avons amorcée ce soir.

M. Crosbie: M. l'Orateur...

M. l'Orateur adjoint: Le député a-t-il l'intention de soulever la même question de privilège? C'est ce que je croyais. J'étais sur le point de donner la parole au député de Winnipeg-St. James (M. Keeper).

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: Je suppose que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) voulait soulever la même question que le député de Nepean-Carleton (M. Baker). Autrement, la Présidence donnera la parole au député de Winnipeg-Saint-James.

Une voix: Attendez!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: J'invoque le Règlement, M. l'Orateur et ce, pour la raison suivante. Les chefs de file avaient décidé que je pourrais prendre la parole après le ministre des Finances. Je voudrais donc que la Présidence m'explique pourquoi elle n'a pas donné la parole à un député de ce bord-ci à la suite de l'intervention du ministre des Finances.

M. l'Orateur adjoint: Sauf votre respect, la présidence a suivi la procédure adoptée de façon générale tout au long de ce débat, c'est-à-dire celle qui consiste à donner la parole aux députés d'un côté et de l'autre en tenant compte de leur représentation numérique proportionnelle à la Chambre. Ayant entendu trois députés de l'opposition officielle, la présidence donne maintenant la parole au député de Winnipeg-St. James.

Des voix: Oh!

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Merci, monsieur l'Orateur.

M. Nielsen: J'invoque le Règlement. Je suis sûr que dans un esprit de justice et conformément aux us et coutumes de la Chambre les députés voudraient entendre le porte-parole de l'Opposition donner sa réponse à ce mini budget qui vient d'être introduit subrepticement. Si l'on désire toutefois s'assurer de l'importance accordée à cette requête, je propose, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que l'on donne maintenant la parole au député de St-Jean-Ouest (M. Crosbie).

M. l'Orateur adjoint: La Chambre a entendu la motion. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Convoquez les députés.

(La motion de M. Nielsen, mise aux voix, est adoptée.)

● (2100)

(Vote n° 3)

POUR

Messieurs

Alexander	Fleming	Miller
Allmand	Friesen	Mitchell (M ^{me})
Althouse	Gamble	Munro
Andre	Garant	(Esquimalt-Saanich)
Anguish	Gass	Murphy
Axworthy	Gauthier	Nickerson
Bachand	Gimaiel	Nielsen
Baker	Gingras	Nowlan
(Nepean-Carleton)	Greenaway	Nystrom
Beatty	Hamilton	Ogle
Blaikie	(Swift Current-Maple	Orlikow
Blenkarn	Creek)	Ostiguy
Bloomfield	Harquail	Parker
Bockstael	Hawkes	Patterson
Bosley	Henderson	Pelletier
Broadbent	Hnatyshyn	Penner
Bujold	Hopkins	Pepin
Bussièrès	Hovdebo	Pinard
Caccia	Huntington	Portelance
Campbell (M ^{le})	Itinuar	Prud'homme
(South West Nova)	Johnston	Regan
Cardiff	Kaplan	Reid
Clark	Keeper	(St. Catharines)
(Yellowhead)	Kelly	Reid
Collenette	Kempling	(Kenora-Rainy River)
Comtois	King	Riis
Cook	Knowles	Roberts
Cooper	Kristiansen	Rose
Cosgrove	Kushner	Roy
Cossitt	Lang	Sargeant
Cousineau	Lapierre	Schellenberger
Crosbie	Lapointe	Schroder
(Saint-Jean-Ouest)	(Charlevoix)	Scott
Crouse	Lapointe	(Hamilton-Wentworth)
Cyr	(Beauce)	Scott
Dantzer	LeBlanc	(Victoria-Haliburton)
Darling	Leduc	Siddon
Deans	Lewis	Simmons
De Bané	Lonsdale	Skelly
de Corneille	MacBain	Speyer
de Jong	MacDonald	Stevens
Dick	(Cardigan)	Stewart
Dingwall	MacDonald (M ^{le})	Taylor
Dion	(Kingston et les Îles)	Tousignant
(Portneuf)	MacEachen	Towers
Dionne	MacGuigan	Trudeau
(Northumberland-	MacKasey	Turner
Miramichi)	MacLellan	Vankoughnet
Domm	Malone	Waddell
Duclos	Mallais	Watson
Duquet	Manly	Weatherhead
Elzinga	Masters	Wilson
Epp	McDermid	Wright
Erola (M ^{me})	McKenzie	Yurko—148
Evans	McKinnon	
Ferguson	McLean	

CONTRE

Messieurs